



EFHPE – Réglementation Algérienne en HSE

La Réglementation Hygiène, Sécurité et Environnement a pour but de définir les moyens d'assurer aux travailleurs les meilleurs conditions de sécurité et de médecine de travail.

Pourquoi devriez-vous y participer ?

Cette formation vous permet :

- D'acquérir une connaissance des textes législatifs en relation avec l'hygiène sécurité, environnement au travail.
- Créer ou faire partie des commissions paritaires d'hygiène et sécurité au travail CPHS ou Service HSE.
- Améliorer l'efficacité de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.





À qui s'adresse la formation ?

- Responsables HSE.
- Responsables Ressources Humaines.
- Managers, Chefs d'équipes.
- Employeurs, Chefs d'entreprises, Chefs de projets industriels.
- Membres de CPHS, Responsables syndicaux, Représentants du personnel.

Programme de la formation

Durée : 03 jours

Jour 01 | Introduction à la législation algérienne :

- Terminologie Juridique et Technique en matière d'hygiène et sécurité.
- Loi 88-07 relative à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine du travail.
- Décret exécutif 05-09 relatif aux commissions paritaires et aux préposés à l'hygiène et sécurité.
- Décret exécutif 05-10 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du comité inter-entreprise d'hygiène et sécurité.
- Décret exécutif 05-11 fixant les conditions de création, d'organisation et le fonctionnement du service d'hygiène et de sécurité ainsi que ses attributions.
- Décret exécutif 05-12 relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et sécurité.





Jour 02 | Détail de la loi 88-07 et du Décret exécutif 05-09 :

- Origine et contenu.
- Les obligations de l'organisme employeur.
- Création des procédures Hygiène et sécurité avec adaptation des locaux de travail.
- Médecine de travail ; fonction et attribution.
- Formation et information des travailleurs.
- Inspection de travail.
- Attributions des commissions paritaires d'hygiène et sécurité.
- Composition, organisation et fonctionnement des commissions paritaires d'hygiène et sécurité.
- Dispositions particulières relatives aux préposés d'hygiène et sécurité.

Jour 03 | Détail des Décrets exécutifs 05-10 / 05-11 / 05-12 :

- Attributions, composition, organisation et fonctionnement du comité inter entreprises.
- Création et organisation d'un service hygiène et sécurité.
- Attributions et fonctionnement du service hygiène et sécurité.
- Etablissement du Plan hygiène et sécurité.
- Dispositions générales.
- Contenu et modalités du Plan hygiène et sécurité selon l'arrêté 26-07 de l'année 2008.
- Model du Plan hygiène et sécurité.
- Références Réglementaires.

Informations générales

- ✓ Une évaluation à chaud est prévue pour le recueil du degré de satisfaction des participants à l'issue immédiate de l'action de formation.
- ✓ Une attestation de formation ainsi qu'un CD contenant les connaissances transmises, sont remis à l'issue de la formation.

